

ACTE DE COURAGE ET DÉVOUEMENT



UNE JUSTE RECONNAISSANCE POUR LES A.D.S.

➔ Il y a quelques jours, un adjoint de sécurité sauvait un enfant d'un enlèvement après une course poursuite... (<https://www.facebook.com/121386187886932/posts/4777549195603918/>)

UN ACTE DE BRAVOURE QUI NE SERA PAS RECOMPENSÉ

En effet, la note DRCPN/SDARH/ADS/N°12-248 du 24 avril 2012 manque d'ouverture, de bienveillance et de reconnaissance envers nos jeunes collègues qui accomplissent des **ACTES PARTICULIÈREMENT MÉRITOIRES**.

Pour UNITÉ SGP POLICE, **l'intégration sans concours** doit être l'un des paliers de cette reconnaissance pour nos collègues accomplissant des actes que l'on peut qualifier de courage ou de dévouement.

UNE JUSTE RECONNAISSANCE !

⊖ Il est temps de dépoussiérer et de revoir ce texte, d'amener enfin plus de justice, de considération et de reconnaissance.

Pour UNITÉ SGP POLICE, **les ADS méritent une reconnaissance dédiée** en fonction de l'intervention.



FSMI FU

100%

Gradés, Gardiens,
ADS et PATS

29-06-2020